

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL131-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131223-DEL131-13b-DE
Date de télétransmission : 24/12/2013
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEAUGEON en date du 19/12/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. SERGENT en date du 23/12/13)
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Avenant n°1 aux marchés relatifs aux travaux
de construction de deux salles de rencontres
associatives à la Plaine des sports.**

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Le marché relatif aux travaux pour la construction de deux salles sportives de la Plaine des
Sports a été lancée en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés
publics.

Cette consultation a été décomposée en dix lots distincts.

Après analyse, le conseil municipal dans sa séance du 23 mars 2013 a attribué les marchés.

En cours de chantier, des ajustements ont été nécessaires afin de faire face à des sujétions
techniques imprévues.

Ainsi, il convient d'autoriser la passation d'avenants comme suit :

Pour le lot 03 – Etanchéité (titulaire : entreprise SOPREMA)

- Prestations en moins-values pour un montant de 5 002,24 € HT correspondant à l'étanchéité liquide et la couverture zinc,
- Prestations en plus-values pour un montant de 6 359,44 € HT correspondant à la couverture quartz.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 41 729,68 € HT, soit une augmentation de 3,36 % du marché initial (1 357,20 € HT).

Pour le lot 04 – menuiseries extérieures – rideaux métalliques – brises soleil (titulaire : entreprise ASTAES)

- Prestations en moins-values pour un montant de 17 074,08 € HT,
- Prestations en plus-values pour un montant de 9 985,80 € HT correspondant à la transformation des baies vitrées liée au déplacement du local du foot.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 86 419,70 € HT, soit une diminution de 7,58 % du marché initial (-7 088,28 € HT).

Pour le lot 06 – courant fort – courant faible – sécurité (titulaire : entreprise SP2E)

- Prestations en plus-values pour un montant de 1 920,66 € HT correspondant à l'alimentation des volets roulants et au déplacement des contrôles d'accès sur le bâtiment du tennis.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 52 235,79 € HT, soit une augmentation de 3,81 % du marché initial (1 920,66 € HT).

Pour le lot 07 – Menuiserie intérieure (titulaire : entreprise PROPONNET)

- Prestations en moins-values pour un montant de 1 800,00 € HT correspondant à une étude d'exécution,
- Prestations en plus-values pour un montant de 2 979 € HT correspondant à la réalisation d'un doublage coupe-feu et la fourniture et pose d'un escalier.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 42 848,00 € HT, soit une augmentation de 2,82 % du marché initial (1 179,00 € HT).

Pour le lot 08 - serrurerie – métallerie (titulaire : entreprise ASTAES)

- Prestations en moins-values pour un montant de 3 305,71 € HT correspondant à la suppression des protections mécaniques,

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 32 009,20 € HT, soit une diminution de 9,36 % du marché initial (-3 305,71 € HT).

Pour le lot 09 – VRD (titulaire : entreprise CHAMBARD)

- Prestations en moins-values pour un montant de 3 125,00 € HT correspondant à la dépose de clôture et à la suppression des regards EP,
- Prestations en plus-values pour un montant de 5 912,50 € HT correspondant à la réalisation d'un caniveau grille et de béton balayé.

Par conséquent, le nouveau montant du marché s'élève à 27 945 € HT, soit une augmentation de 11,08 % du marché initial (2 787,50 € HT).

La totalité de ces avenants représente une augmentation de 2,19 % (soit 10 186,32 € HT) par rapport au montant initial de l'opération qui s'élève à 463 677 € HT.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer l'avenant n°1 aux lots 03 , 04, 06, 07, 08 et 09 et procéder à sa notification
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2013

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI